



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2010

COMPTE RENDU

Date de Convocation : *L'an deux mille dix, le huit novembre, à 19 heures,*  
28/10/2010

Date d'affichage  
15/11/2010

Le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Roland GUICHARD**, maire de Parmain.

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Nombre de Conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 25  
Votants : 28

Mme Dodrelle, Mme Bouvard, M. Manchet, Mme Aubert-Druel, Mme Bouchet, M. Le Bihan, M. Hatot, Mme Lachaux, M. Balac, Mme Larangeira, M. Kisling, Mme Gourbeault, Melle Portier, Mme Dru-Genthier, M. Deck, Mme Jallerat, M. Valent-Falandry, Mme Mennel-Legrand, M. Ponnet, M. Eouzan, M. Steri, Mme Cambon, M. Denis, M. Poulain.

**ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :** M. Pigné (P/Mme Dodrelle), Mme Thibaud (P/Mme Aubert), Mme Maye (P/M. Eouzan).

**ABSENT :** M. Naturel

*Madame CAMBON a été désigné Secrétaire de Séance.*

*Monsieur le Maire* souhaite la bienvenue à Monsieur Didier PONNET, et l'invite à rejoindre l'assemblée.

Une erreur s'est glissée dans le compte rendu du 28 juin 2010 lors de l'appel des présents, Madame Bouvard était excusée.

*Monsieur le Maire* donne lecture des décisions du maire prises en vertu des articles 2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**1) Installation d'un nouveau membre au sein du conseil municipal**

*Monsieur le Maire* installe Monsieur Didier PONNET au sein du conseil municipal.

**2) Election d'un adjoint à la culture : fonctions assurées à ce jour par une conseillère déléguée**

*Monsieur le Maire* invite le conseil municipal à désigner un adjoint à la culture, il précise que cette fonction est actuellement assurée par une conseillère municipale déléguée.

Il invite les candidats à cette fonction à se présenter. Sont candidats : Madame Anne-Marie LACHAUX et Madame Sylvie LARANGEIRA.

Le conseil municipal procède au vote, à bulletins secrets.

|                           |                    |         |
|---------------------------|--------------------|---------|
| Résultats de l'élection : | Anne-Marie LACHAUX | 21 voix |
|                           | Sylvie LARANGEIRA  | 5 voix  |
|                           | Blanc              | 1       |
|                           | Abstention         | 1       |

**Madame Anne-Marie LACHAUX est élue adjointe à la culture.**

### **3) Décision Modificative n°2**

⇒ **A LA MAJORITE (6 abstentions)** vote la décision modificative n°2 :

- Article 2182 - 10 000 euros
- Article 2055 + 10 000 euros

### **4) Admissions en non valeur**

⇒ **ACCEPTE A L'UNANIMITE** l'admission en non valeur des sommes dues par une famille de Parmain qui a quitté la commune soit 80,25 euros et 1 038,35 euros.

### **5) Tarifs location de salles**

⇒ **FIXE A L'UNANIMITE** les tarifs pour la location de la salle communale Louis Lemaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 :  
pour une exposition 250 euros,  
350 euros avec le calicot fourni.

### **6) Avis du conseil sur schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage**

⇒ **DONNE A L'UNANIMITE** un avis favorable au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

### **7) Modification des statuts du SIAPIA**

⇒ **VOTE A L'UNANIMITE** la modification des statuts du SIAPIA et notamment des articles 2 et 14.

#### **« Article 2 - Objet du syndicat**

Le syndicat a pour objet : (...)

5- d'effectuer des missions ponctuelles dans un cadre conventionnel et sur la demande de collectivités publiques adhérentes ou non au syndicat.

Ces missions ponctuelles pourront notamment comprendre le contrôle de conformité des assainissements non collectifs dans le cadre des transactions immobilières et dans le cadre de l'instruction des permis de construire pour le compte des communes de Champagne-sur-Oise et de Presles.

#### **Article 14 – Recettes**

Le syndicat pourra percevoir des recettes liées aux missions ponctuelles qu'il aura effectuées par voie conventionnelle. »

### **8) Demande de subvention – Association Arc Loisir Club**

⇒ **ACCEPTE A L'UNANIMITE** le versement d'une subvention de 500 euros à l'association Arc Loisirs Club de Parmain.

*Monsieur le Maire* informe l'assemblée municipale que le rapport de la mission locale « MILNOVOISE » sera présenté lors du prochain conseil municipal.

*Madame Aubert* présente le rapport annuel du syndicat de la piscine.

*Monsieur Balac* présente le rapport annuel du syndicat Tri-Or.

*Monsieur Manchet* présente le rapport annuel du SIAPIA et du SIAEP.

*Monsieur le Maire* informe ses collègues que les travaux qui incombent aux commissions scolaires, environnement et sports seront étudiés par les commissions concernées.

*Le Conseil municipal* décide à l'UNANIMITE de reporter au prochain conseil les nominations dans les commissions.

## Questions de l'opposition municipale :

1) Depuis fin juin, un nombre important de jeunes gens se sont installés au 5 vieux chemin du Potager. S'agit-il d'un nouveau foyer d'accueil? Dans l'affirmative, qui en est responsable?

**Réponse :** Madame Dodrelle informe ses collègues qu'il s'agit d'une association intitulée « Association Notre Dame de Montmélian pour l'aide à l'enfance » apparentée aux Orphelins et Apprentis d'Auteuil. Ce sont des fonds publics entièrement financés par le Conseil général, 5 éducateurs encadrent 7 jeunes de 15 à 18 ans.

2) La période estivale a été l'occasion, au parking des Arcades ou allée des Peupliers, de courses de vitesse occasionnant de nombreuses nuisances sonores et des risques certains pour les usagers, pourquoi ce phénomène a-t-il troublé l'ordre tout l'été?

**Réponse :** Aucune plainte ou intervention de riverain sur ce sujet n'est parvenue en Mairie durant cette période, la gendarmerie ne nous a pas signalé de faits précis. Monsieur le Maire invite le représentant de l'opposition à lui préciser les dates, les faits précis ou le nom des personnes concernées.

3) Monsieur le Maire pourrait-il faire un point sur l'avancement des projets lancés par le Conseil général (piste cyclable, rénovation du collège) et par la municipalité (gendarmerie, aire d'accueil, travaux budgétisés et non entrepris à ce jour tel que les bordures de la place de l'Europe...)

**Réponse :** Pour ce qui concerne la piste cyclable, la première tranche Mairie/Allée des Peupliers est toujours d'actualité, le collège, pas d'avis de retard donc début des opérations 01/2011. Je rencontre l'architecte le 26 novembre.

4) Quel est le coût exactement facturé pour l'ensemble des travaux de retenue des terres effectués cet été à l'intersection des rues du Clos Pollet et du Moulin?

**Réponse :** 64 000 euros.

5) Bien que très fréquentée, l'aire de jeu située face aux ateliers municipaux est délaissée :

- le revêtement autour du toboggan se soulève et devient dangereux pour les enfants. **Réponse :** cela est **faux !**

- certains jeux sont tagués, **réponse :** exact, nous intervenons au coup par coup.

- d'autres jeux sont détériorés depuis plus d'un an et non remplacés. **Réponse :** remplacés et recassés et recommandés, 2 fois en 2010 pour plus de 5 000 euros en 9 mois !

- les poubelles sont rarement vidées et les saletés jamais ramassées. **Réponse :** cette affirmation ne paraît pas justifiée, elle sera retransmise aux salariés concernés.

Quand les actes s'accorderont-ils aux promesses faites?

6) Dans notre commune une place, baptisée "Place de l'Europe" existe et nous apprécions cette appellation pour le sens et le symbole que cela procure.

Toutefois au regard de son état (notamment des trottoirs) et du fait que cette place ne soit pas goudronnée, des conséquences déplorables sont constatées dès qu'il pleut. Il est temps que de réels travaux redonnent sa dignité à une telle appellation.

**Réponse :** la non imperméabilisation des sols est un des objectifs du département, dans sa démarche environnementale, je compte bien m'y associer sans réserve et trouver une solution au revêtement du parking.

Les riverains de ce secteur sont dans l'attente et évoquent qu'un projet d'aménagement était à l'étude, il y a quelques années en arrière, qu'en est-il aujourd'hui ? Pas de subvention départementale donc travaux limités. Peut-on prévoir cette réfection dans les travaux 2011 ?

**Réponse :** partiellement sur 2011 et 2012 comme prévu au plan triennal des voiries.

7) Les associations Parminoises entament une rentrée avec moins de salles pour organiser leurs activités et réunions, quand le 4 rue Guichard sera-t-il mis à leur disposition et selon quelles modalités?

**Réponse :** prévu sur novembre, les soucis causés par le coup de vent et l'abattage de deux gros marronniers nous forcent à décaler d'un mois.

8) L'élagage des arbres éponymes de l'allée des Peupliers, débuté à la fin de cet hiver sera t-il achevé cet automne?

**Réponse : allée des peupliers ? ... non allée verte... le programme mis en route suit son rythme.**

9) La part "intercommunale", qui sert au calcul de la taxe foncière 2010, subit une revalorisation de 50% par rapport à 2009, pouvons nous avoir un éclairage sur les raisons d'une telle hausse?

**Réponse : la prise en compte des voiries communales où la subvention est passée à 20 % en est une des raisons mais il convient de parler en montants et non en pourcentages car 50 % de pas grand-chose ( ) cela ne fait pas grand-chose, en effet, celle-ci passe de 6 euros en moyenne à 9 euros et je ne pense pas qu'il y a lieu de s'étendre sur ce sujet au regard des 15 000 euros de subvention supplémentaire accordée pour la voirie communale par l'intercommunalité.**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.*



Roland GUICHARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Roland Guichard'.

Maire de PARMAIN

Conseiller général du Val d'Oise